

PRÉFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 14 octobre 2019, il sera procédé dans la commune de La Trinité-sur-Mer à une enquête d'utilité publique sur l'extension de la zone d'activités de Kermarquer. A l'issue de l'enquête, le préfet du Morbihan sera amené à se prononcer sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet.

L'enquête sera ouverte en mairie de La Trinité-sur-Mer **du mercredi 20 novembre 2019 à 9h00 au lundi 23 décembre 2019 à 12h00.**

Le porteur du projet est M. le président de la communauté de communes Auray-Quiberon Terre Atlantique - 2 Rue du Danemark - BP 70447 - 56404 AURAY Cédex,

Mme Christine BOSSE a été nommée commissaire enquêtrice par le président du tribunal administratif de Rennes.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant une étude d'impact et les avis de l'autorité environnementale, à la mairie de La Trinité-sur-Mer pendant les horaires d'ouverture au public :

- les lundi et jeudi de 9h00 à 12h00,
- les mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Ce dossier sera également disponible sur les sites internet : www.morbihan.gouv.fr et www.auray-quiberon.fr. Il sera consultable gratuitement sur un poste informatique à la mairie de la Trinité-sur-Mer.

Par ailleurs, toute précision pourra être demandée auprès de la personne représentant le responsable du projet : M. Arnaud LEVASSEUR, responsable du service développement économique, AQTA, ☎ 02.22.76.03.79/06.71.82.49.25, ✉ arnaud.levasseur@auray-quiberon.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations écrites pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de La Trinité-sur-Mer ;
- soit adressées par voie postale à l'attention de la commissaire enquêtrice, mairie de la Trinité-sur-Mer, place Yvonne Sarcey, BP 84 – 56470 La Trinité-sur-Mer, ou par courriel à l'adresse enquete.publique@latrinitesurmer.fr.

Les observations transmises par courriel seront consultables sur le site internet : www.morbihan.gouv.fr.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public **en mairie de La Trinité-sur-mer les :**

- **mercredi 20 novembre 2019 de 9h00 à 12h00** - **vendredi 29 novembre 2019 de 14h00 à 17h00**
- **mardi 10 décembre 2019 de 14h00 à 17h00** - **lundi 23 décembre 2019 de 9h00 à 12h00.**

Dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête, la commissaire enquêtrice remettra au préfet son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public pour une durée d'un an auprès de la mairie de La Trinité-sur-Mer et à la préfecture du Morbihan – direction de la citoyenneté et de la légalité. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture du Morbihan : www.morbihan.gouv.fr.

Le préfet du Morbihan sera amené à se prononcer sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet d'extension de la zone d'activités de Kermarquer à La Trinité-sur-Mer

Le préfet,